

## Ce que vous devez savoir sur Admission Post Bac

Élargir ses demandes de formation.

Votre enfant peut formuler jusqu'à **24 demandes de formation**. Il ne doit pas se limiter à une seule spécialité et/ou un seul établissement. Il peut notamment poser sa candidature pour d'autres formations ou pour la même formation, mais dans d'autres établissements. **À savoir** : il existe de nombreuses possibilités d'hébergement en internat et en logement du Crous (informations et démarches à partir d'APB).

Pour plus d'information, consultez le **guide du candidat** disponible sur la page d'accueil du site Admission postbac.

L'ordre des vœux est essentiel !

Les établissements demandés n'auront pas connaissance du classement de ses vœux. Votre enfant n'a donc pas à construire des stratégies liées à des pronostics d'admission, mais à **considérer ses réelles préférences**. D'autant que dès qu'il aura reçu une proposition d'admission sur un de ses vœux, **tous les vœux placés derrière ce vœu seront annulés automatiquement** car logiquement considérés comme moins souhaités.

Son dossier sera examiné par des chefs/fes d'établissement et des enseignants/es.

Cela dit, **ce n'est pas l'informatique qui décide** de l'orientation de votre enfant. Pour toutes les formations sélectives, une commission se réunira au mois de mai dans chaque établissement d'accueil, et classera les dossiers à partir des résultats scolaires obtenus en 1<sup>re</sup> et en terminale et, parfois, de documents complémentaires (CV, lettre de motivation...).

Votre enfant a 5 jours pour répondre aux propositions d'admission.

Le **respect du calendrier** est impératif. S'y prendre tardivement, c'est courir le risque d'être hors délai, de perdre le bénéfice de la proposition d'admission et d'être éliminé de la procédure.

Mon enfant est au lycée

## Espace Parents

Retrouvez dans l'espace parents du site de l'Onisep : une foire aux questions, des vidéos...

[www.onisep.fr/parents](http://www.onisep.fr/parents)



onisep

SPÉCIAL PARENTS

AIDER VOTRE ENFANT  
À S'INSCRIRE

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017

Votre enfant est en terminale, pour pouvoir poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur, il devra s'inscrire sur le site **Admission Post Bac**

Admission Post Bac (APB) est une procédure nationale, qui présente et coordonne l'admission dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur.

Dès le 1er décembre votre enfant trouvera sur le site **Admission Post Bac** des informations sur les différentes filières de formation de l'enseignement supérieur, les établissements qui les préparent, les dates des journées portes ouvertes...

20 janvier 2017  
OUVERTURE  
DE LA SAISIE DES VŒUX



Son ou sa professeur/e principal/e, les conseillers et conseillères d'orientation-psychologues sont à sa disposition pour l'accompagner dans la construction de son projet.



## Votre enfant est-il concerné ?

### Oui, s'il souhaite entrer dans une des formations suivantes :

- une 1<sup>re</sup> année de licence
- une 1<sup>re</sup> année commune aux études de santé - **PACES**
- un **DUT** : diplôme universitaire de technologie (y compris par apprentissage)
- une **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles
- une **CPES** : classe préparatoire aux études supérieures
- un **BTS** : brevet de technicien supérieur (y compris par apprentissage)
- un **BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole (y compris par apprentissage)
- un **DTS** : diplôme de technicien supérieur
- un **DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion
- un **DMA** : diplôme des métiers d'art
- une école d'**ingénieurs**
- une école nationale supérieure d'**architecture**
- une école supérieure d'**art**
- une école de **commerce**
- une classe de mise à niveau en arts appliqués (**MANAA**) ou en hôtellerie (**MANH**)
- Certaines écoles des secteurs paramédical ou social
- ...

➤ Pour les formations non répertoriées dans la liste ci-dessus, vous devez contacter directement les établissements concernés afin de vous informer sur la procédure à suivre.

## Admission Post Bac : les dates à ne pas manquer

### ➤ A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

Votre enfant peut consulter le site pour s'informer sur les poursuites d'études après le bac, télécharger le guide du candidat et le lire attentivement.

### ➤ DU 20 JANVIER AU 20 MARS - 18H

Il s'inscrit et saisit ses vœux de formations qu'il classe par ordre de préférence. Attention, au-delà du 20 mars il ne pourra plus ajouter de vœux.

### ➤ A partir du 20 janvier

Il participe à la phase d'orientation active.

### ➤ JUSQU'AU 2 AVRIL

Il modifie son dossier (saisie de notes, lettre de motivation...), confirme ses vœux et imprime ses fiches de candidature.

### ➤ JUSQU'AU 31 MAI

Avant cette date limite, il peut modifier l'ordre de ses vœux. Il s'assure qu'il a ordonné ses vœux par ordre de préférence.

Attention, au-delà du 31 mai, son classement sera définitif.

### ➤ LES 8 JUIN, 26 JUIN, 14 JUILLET

Il y a 3 phases d'admission. A chaque phase d'admission, il consulte les résultats. Si une proposition d'admission lui est faite, il doit y répondre dans un délai de 5 jours. S'il n'a pas de proposition, il se reconnecte lors de la phase d'admission suivante.

Dès qu'il a accepté définitivement une proposition, il doit s'inscrire dans l'établissement concerné en suivant les instructions indiquées sur le site.

### ➤ Du 27 juin au 25 septembre : PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

Votre enfant a la possibilité de participer à la procédure complémentaire et de poser sa candidature pour des formations ayant des places vacantes (uniquement en ligne).

## Pour vous informer : forums, journées portes ouvertes...

### Forums de l'orientation

Les **forums de l'orientation** sont des moments privilégiés pour votre enfant. Il rencontrera et échangera avec des professionnels/les de la formation et des métiers. Il pourra assister à des conférences ou des débats. Études, métiers, aides financières... Il pourra s'informer et accéder à toutes les informations utiles à sa poursuite d'études et bénéficiera de conseils personnalisés.

### Les dates :

**BOURGES** : vendredi 9 et samedi 10 décembre 2016 - Pavillon d'Auron

**ORLÉANS** : jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 janvier 2017 - Parc des expositions

**CHÂTEAUROUX** : jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2017 - Hall des expositions de Belle-Isle

**TOURS** : vendredi 20 et samedi 21 janvier 2017 - Parc des expositions de Rochepinard

**CHARTRES** : vendredi 27 et samedi 28 janvier 2017 - Parc des expositions Chartrexp

**BLOIS** : jeudi 2 et vendredi 3 février 2017 - Gymnase Tabarly

**VILLEMANDÉUR** : vendredi 3 mars 2017 - Complexe sportif Château Blanc

### Les journées portes ouvertes (JPO)

Les **JPO** sont organisées dans tous les établissements offrant des formations post-bac. Les universités, les lycées généraux, technologiques et professionnels, les centres de formation d'apprentis, les écoles d'ingénieurs, de commerce... vous accueilleront.

Les dates sur : [tinyurl.com/JPO2017](http://tinyurl.com/JPO2017)



Un "serious game"

qui permettra à votre enfant de découvrir, de façon ludique, les règles et les enjeux de la procédure APB.

[urls.fr/moncoachAPB](http://urls.fr/moncoachAPB)

Disponible sur appli mobile : Android et Apple.

➤ La rubrique "contact" du portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) répond rapidement à toutes les questions ou difficultés rencontrées dans la procédure.

Toute l'information sur les études supérieures en Région Centre-Val de Loire dans le guide "Entrer dans le sup après le bac" distribué à votre enfant en novembre.

